

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/spip.php?article611>



# Procès verbal de 3° conseil d'école

- Le bureau du directeur - Le Conseil d'Ecole - Les procès verbaux de conseils d'école - Année scolaire 2007-2008 -



Date de mise en ligne : jeudi 26 juin 2008

---

Copyright © Ecole primaire de l'Abbaye - PASSY (74) - Tous droits réservés

---

# Procès verbal du 3° conseil d'école du 24 juin 2008

## 1. Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

### 1.1 Les différentes phases de l'élaboration du PPMS

Le PPMS a été élaboré sur deux ans. Une première ébauche avait été présentée en 3° conseil d'école l'année dernière. Mais beaucoup d'éléments nous manquaient pour sa validation (procédure en cas de tremblement de terre, liste du matériel de confinement...). Une réunion en Mairie courant du 1° trimestre a permis de préciser certains points et ainsi d'affiner son contenu. Ce plan prévoit les protocoles d'urgence à suivre en cas de séisme, d'alerte de confinement et d'incendie. Il prévoit le protocole à suivre pour mettre en sécurité les élèves. Le document s'accompagne d'une information aux familles et de différents exercices d'entraînement.

### 1.2 Présentation des diverses procédures de mise en sécurité prévues

3 plans ont été définis avec le rôle de chacun.

[ - ] Présentation de l'évacuation en cas d'incendies (plans, regroupement, signal d'alerte...)

[ - ] Présentation du confinement (plan de circulation, calfeutrement, matériel de confinement, inventaire des blessés, déclenchement...)

[ - ] Présentation de la conduite à tenir en cas de séisme (procédure, évacuation, plans...)

Le document sera rendu public sur le site de l'école, sera envoyé en Mairie pour validation par la préfecture et à l'Inspection de Passy pour validation par l'Inspecteur d'Académie. Une information est faite aux familles en chaque début d'année via internet et via la fiche de renseignement des élèves remise à chaque famille à la rentrée.

### 1.3 Présentation des évaluations réalisées

Trois alertes incendies ont été effectuées conformément à ce qui se faisait avant. Nous avons introduit cette année des flammes virtuelles obligeant les élèves à adapter leurs déplacements en fonction d'un danger.

Une alerte séisme a été effectuée avec protection sous les tables, évacuation et comptage des élèves.

Le plan de confinement a seulement été validé par les enseignants étant donné le peu de temps qu'il nous restait, des informations manquantes que nous venons juste d'obtenir et l'absence du matériel adéquat lié à ce plan.

## 2. Bilan de l'année scolaire 2007/2008

### 2.1 2° bilan du projet d'école 2006-2009

Un volet informatique a été ajouté à notre projet d'école. Plusieurs réunions nous ont permis de définir des logiciels à installer dans chaque classe pour les élèves et effectuer soit de la remédiation soit un entraînement avec des logiciels de mathématiques, de calcul, de lecture... Nous avons également travaillé autour du traitement de textes et de rallyes internet que certains élèves ont pu tester. L'informatique est pratiquée dès le CP, jusqu'au CM2 et ce, sous des formes différentes (logiciels pédagogiques, traitement de textes, recherches internet...)

### **2.2 Bilan du stage de vacances de printemps**

Six élèves de CM1/CM2 ont été proposés et se sont inscrits pour ce stage encadré par une enseignante de Servoz. 5 élèves ont été effectivement présents. Nous notons une absence pour 3 élèves le mercredi alors qu'il y avait cours. La transition s'est bien effectuée par les enseignantes de CM1/CM2 de l'école. L'enseignante nous a fait un compte rendu succinct du stage. Nous ne pouvons mesurer l'effet de ces 15 heures de cours. Des élèves semblent avoir apprécié ce moment.

### **2.3 Les travaux dans la cour de l'école (compte-rendu et suite à venir)**

Le mur a été terminé, les arbres plantés (nous en avons demandés 2 de plus qui ont été plantés). Le goudronnage de la cour prévu pendant les vacances de printemps se fera au mois de juillet pour cause de budget. Des bancs seront installés et ont déjà été mis de côté pour notre école par M. Marin.

### **2.4 Le poste d'EVS administratif**

Mme Bourgeois a été informée il y a peu de temps qu'elle était maintenue sur son poste une année de plus. Mais à la fin de l'année scolaire 2008/2009, elle ne pourra plus continuer ses fonctions au sein de l'école. Nous trouvons dommage qu'elle ne puisse poursuivre étant donné que Mme Bourgeois connaît aujourd'hui le fonctionnement de l'école et remplit parfaitement ses fonctions d'aide à la direction d'école.

### **2.5 La représentation de la chorale de l'école**

Elle a eu lieu le samedi 21 juin à l'école et a concerné les classes de CE1, CE2 et CLIS. Nous tenions à remercier les parents qui sont venus nombreux et ceux qui ont contribué à la petite collation après le spectacle. Bravo également aux élèves qui ont très bien chanté cette matinée là. La chorale a été le fruit d'un travail continu tout au long de l'année. L'intégrale du spectacle (texte de l'histoire et paroles des chansons) ainsi que des photos sont publiés sur le site de l'école.

Des parents d'élèves émettent le souhait d'une participation de toutes les classes à une petite représentation en fin d'année. Des enseignants précisent qu'une participation à un spectacle doit être le prolongement du travail pédagogique effectué au sein de la classe ce qui ne peut être toujours le cas.

### **2.6 Bilan du projet d'écriture des CE1 et CLIS autour de la réalisation du journal littéraire de l'Abbaye**

Trois journaux ont été réalisés sur l'année. Un décloisonnement avec les classes de CE1 et CLIS ainsi que la participation de Sophie a permis de faire des petits groupes d'écriture. Les élèves ont tourné sur une année scolaire sur trois ateliers d'écriture autour de l'album. Deux journaux sont déjà parus, ont été distribués aux élèves ayant participé, aux autres classes et ont été publiés sur le site. Le troisième est en cours d'impression pour la fin de l'année scolaire.

### **2.7 Les sorties pédagogiques des classes tout au long de l'année**

## Procès verbal de 3° conseil d'école

---

La municipalité attribue à l'école un budget de 13 euros par enfant pour les sorties scolaires ou activités culturelles. Ce budget est globalisé sur l'école. Nous n'utilisons pas l'argent de l'association ASPCA pour ces sorties, uniquement en cas de projet spécifique qui serait plus onéreux. Tous les élèves ont pu bénéficier de ce budget.

Il a été utilisé par la classe de CP/CE1 pour une sortie scolaire à la réserve des Aiguilles Rouges, par les CE2, CM1 et CLIS pour une sortie à Andilly. Les CM2 ont rencontré Monsieur le Maire et Madame l'adjointe à l'éducation et à la Jeunesse en Mairie afin de leur poser des questions sur le fonctionnement municipal. Les CP et les CE1 ont participé à la rencontre orientation à Plaine Joux organisée par l'IEN, la municipalité et les ETAPS : le coût de ces sorties a été pris en charge par la municipalité. Les CE1 ont été invités à un spectacle proposé par les élèves de l'école de Marlioz. Les CE2 se sont rendus au salon « énergie et montagne ». Les CE2, CM1, CM2 et CLIS ont assisté à un spectacle au collège offert par la bibliothèque municipale. Les CP, CE1, CE2, CM1 et CLIS ont bénéficié d'une animation à la bibliothèque municipale de Chedde (ce projet sera reconduit l'année prochaine). Enfin, les CM2 vont participer à une sortie pédagogique lundi 30 juin.

Il nous semble nécessaire, équipe enseignante, de préciser certains points par rapports aux sorties scolaires, suite à plusieurs remarques qui nous sont parvenues :

[-] Il n'y a pas d'obligation pour une classe d'organiser une sortie scolaire

[-] Les sorties scolaires ont un but pédagogique et sont à destination des élèves : les objectifs d'une sortie sont d'apprendre autrement, de pouvoir illustrer ou approfondir les apprentissages faits en classe...

[-] Le budget alloué peut servir à d'autres actions : participation à un spectacle par exemple

[-] Une sortie scolaire ne se fait pas nécessairement en fin d'année

[-] L'intérêt d'une sortie scolaire n'est ni proportionnelle à son prix ni à son éloignement

[-] Le budget alloué par la municipalité est globalisé sur toute l'école. En fonction des projets une ou plusieurs classes peuvent ne pas en bénéficier. Nous nous positionnons à l'échelle de la scolarité de l'élève et non de l'année.

### **2.8 Bilan des activités sportives dans le cadre de la convention EPS et devenir (orientation, natation, ski)**

Très bon bilan de toutes les activités mises en place dans le cadre de la convention (escalade, natation, gymnastique, jeux d'opposition, orientation). Très bon travail collaboratif avec les ETPAS donc nous voulons souligner leur implication et leur investissement auprès des élèves et des projets des enseignants.

Bilan positif du ski malgré une mise en place de l'organisation assez tardive. Une nouvelle proposition d'organisation du ski scolaire (plus petits groupes, travail avec ETAPS) sera proposée lors d'une prochaine réunion en Mairie. Nous soumettons la proposition à la municipalité de pouvoir utiliser les installations sportives du Fayet (piscine, piste d'athlétisme, gymnase) étant donné notre proximité et certains échos que nous avons eu comme quoi il resterait des créneaux. Cela permettrait également d'économiser de nombreuses rotations de car vers les installations sportives de Passy. Il en est de même pour le ski car nous pourrions réduire les temps de transport si nous nous rendions à Saint Gervais à la place de Plaine Joux.

### 2.9 La liaison CM2/6° et GS/CP

Les CM2 ont pu se rendre au collège afin de vivre une année comme en 6°. Ils ont été accueillis par les enseignants du collège. Bilan très positif de cette journée. Les élèves de GS vont pouvoir passer un moment dans la classe de CP afin de visiter la classe et faire connaissance avec leur future maîtresse le lundi 30 juin.. La liaison GS/CP est assurée par les deux enseignantes (Mme Negros et Mme Mouvilliat) tout au long de l'année sous forme de réunions pédagogiques.

### 2.10 Les activités USEP et compte rendu du fonctionnement de l'ASPCA

9 sorties ont été organisées (une annulée, une reporté et une sans inscrit). 74 enfants inscrits aux rencontres et 60 ayant effectivement participé (20% des enfants inscrits ne viennent pas ce qui pose des problèmes d'organisation, de constitution d'équipes, de remise de dossards...) .

Des parents regrettent qu'il n'y ait pas toujours d'adulte référent sur les rencontres. L'école souligne le fait qu'elle s'occupe de toute la logistique (fonctionnement de l'association, comptabilité, diffusion des messages, gestion des licences, des inscriptions, contacts avec les organisateurs...). L'association USEP ne peut pas fonctionner sans parents. Dans les autres associations, ce sont les parents qui gèrent l'accompagnement sur place. Le directeur rappelle que la 1° AG a dû être reportée car il n'y avait personne. A la 2° AG, deux parents seulement étaient présents. Nous les remercions pour leur participation, mais deux personnes ne peuvent suffire à l'encadrement de ces activités. Une information sur le fonctionnement de l'USEP sera faite en réunion parents afin d'expliquer le fonctionnement de l'USEP.

### 2.11 Remerciements (actions et participations des parents, ETAPS, municipalité, Conseil Général...)

Nous voulions remercier ici, à l'aube de cette année scolaire, les différents partenaires qui ont apporté leur contribution à la réussite scolaire de nos élèves :

[-] A la municipalité par ses différentes actions, travaux et financements (sorties, dictionnaires, transports, EPS, ski, mobilier, cour de récréation...)

[-] Au conseil général qui nous a attribué une subvention de 400Euros pour notre association sportive

[-] A tous les parents qui se sont impliqués dans la vie de l'école (participation à des ateliers dans les classes, participation à des actions, accompagnement de sorties...)

[-] A Christine et Sophie pour leur travail auprès des élèves, des enseignants, des parents, du directeur...

[-] Aux ETAPS pour leur participation active aux activités sportives menées dans le cadre de la convention

[-] Au FJEP qui est force de proposition d'activités culturelles après la classe

[-] Au personnel de la restauration scolaire et de l'entretien avec qui nous travaillons de concert

[-] Au service éducation jeunesse pour leur dynamisme, leur écoute et leur travail auprès des écoles

[...] Aux services techniques pour leur écoute et leur réactivité.

### 3. Préparation de la rentrée 2008

#### 3.1 Les effectifs, les enseignants, les classes, les budgets

CP : Mme Mouvilliat avec 26 élèves, CE1 : Mme Fogola (en attente de confirmation) et personne non nommée à ce jour avec 26 élèves, CE2 avec Mme Spilka avec 24 élèves, CM1 : Mme Dessimoz avec 23 élèves, CM2 : Mme Motet et personne non nommée à ce jour avec 23 élèves, CLIS : Mme Hiebel et M. Gilger avec 9 élèves. Soit un total pour l'école de 131 élèves.

La municipalité alloue chaque année des budgets à l'école : 43,27Euros par élève et le double pour la CLIS pour les fournitures scolaires et 13,26Euros pour les activités.

Sont également attribués : un budget de 178,50 Euros pour la direction et 75Euros pour la CLIN (15 Euros par élève). Le budget de fonctionnement du maître E est globalisé avec ceux des autres maîtres E sur la commune. Le budget mobilier est centralisé et géré par le service éducation jeunesse. Tous les crédits sont en gestion mairie.

#### 3.2 Information sur la nouvelle organisation de la semaine scolaire dès la rentrée

Les cours du samedi matin seront supprimés. Les élèves auront donc 24 heures d'enseignement au lieu de 26. Certains élèves pourront bénéficier de 2 heures supplémentaires par semaine sur une ou plusieurs périodes. Etant donné les délais, l'aide ne pourra être mise en place avant les vacances de la Toussaint. Les dates de rentrée seront identiques pour toute la France. Il n'y aura pas diminution des vacances, ni école le mercredi matin. Les élèves auront donc deux heures d'enseignement en moins (sauf certains élèves en difficulté). Certains parents regrettent la diminution du nombre d'heures d'enseignement obligatoire.

#### 3.3 Présentation du nouveau dispositif d'aide aux élèves en difficulté

Les élèves en difficulté pourront bénéficier de deux aménagements :

Des stages à Pâques, début juillet et fin août pourront leur être proposés. L'organisation de ces stages se fera sous plusieurs conditions : possibilité pour la municipalité d'ouvrir les locaux, mise à disposition d'un enseignant volontaire (payé en heures supplémentaires), possibilité ou non des parents d'accompagner leurs enfants... Le stage de juillet a été proposé à 8 élèves (2 CM1 et 6 CM2). Nous n'avons eu qu'un seul retour positif, les 7 autres ayant refusé de participer. Il ne sera donc pas organisé. Celui d'août ne sera pas organisé faute d'enseignant volontaire et de locaux (la mairie assurant l'entretien pendant cette période)

48 heures de soutien seront mises en place le soir après la classe de 16h30 à 17h30 à raison de deux fois par semaine encadrées par les enseignants de l'école maternelle et élémentaire. Le conseil des maîtres repère et désigne les élèves. L'accord de la famille sera demandé. Les élèves pourront suivre ce soutien sur un ou plusieurs périodes. Cette aide ne fait pas partie de la scolarité obligatoire.

Aurélie Bruyat rappelle son rôle au sein de l'école auprès des élèves. Elle intervient dans la classe ou hors de la classe en concert avec l'enseignant. La régulation se fait lors de chaque intervention. Cette aide est d'une nature tout à fait différente de celle qui sera proposée le soir par ce nouveau dispositif, car les élèves n'auront pas forcément leur enseignant, et l'aide dépendra de l'accord des parents. Alors que l'intervention du maître E se fait dans le temps scolaire obligatoire en totale transparence pour les parents.

Des parents soulignent le fait qu'il sera difficile pour les enfants après 6 heures de cours de suivre une heure supplémentaire (surtout pour les élèves en difficulté qui seront concernés). Ils émettent de sérieux doutes sur l'efficacité de cette heure après l'école.

Les enseignants soulignent qu'il leur sera plus difficile de rencontrer les parents étant donné qu'ils ne seront plus disponibles à 16h30 tous les jours de la semaine. Se pose aussi le problème des devoirs : pourra-t-on alors exiger d'un élève en difficulté qui suit les heures de soutien qu'il fasse ses devoirs après 7 heures d'enseignement et une sortie d'école à 17h30 ? (or le temps des devoirs est un moment privilégiée de communication entre l'enfant et ses parents sur le travail fait en classe)

### **3.4 Présentation de la nouvelle organisation de service des enseignants**

Les enseignants effectueront toujours 27 heures de présence obligatoire à l'école en plus des heures de préparation, de correction, de rencontre avec les parents et de réunions hors éducation nationale (mairie, orthophonistes, équipes éducatives, médecin scolaire...).

Ils assureront 24 heures devant les élèves dans le cadre de leur scolarité obligatoire.

Les 3 heures restantes (présence dans l'école) seront annualisées. Sur ce total de 108 heures, 18 heures seront consacrées aux animations pédagogiques, 60 heures à l'aide aux élèves en difficulté (12 heures de mise en place et de régulation du dispositif et 48 heures d'aide, incluant le temps de surveillance de récréation (sur une heure, il est prévu 15 minutes de pause de 16h30 à 16h45) : soit 36 heures d'enseignement effectif, 6 heures de conseil d'école et 24 heures consacrées aux temps de concertation dans l'école. Le directeur serait déchargé de 20 heures sur les 48 afin d'organiser le dispositif.

Les enseignants qui ne seraient pas comptés dans ce dispositif (pas assez d'élèves par rapport au nombre d'enseignants car peu d'élèves concernés ou refus des parents) effectueraient leurs heures pour des projets de circonscription ou pour suivre des formations.

### **3.5 Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement)**

Le CLSH aura lieu dans les locaux de l'école de l'Abbaye. Pour l'école élémentaire ils occuperont les classes de CE1 et CE2 qui seront entièrement à déménager, la bibliothèque leur sera laissée à disposition, le gymnase ainsi que la salle 7. Les enseignants soulignent la lourdeur du dispositif (rangement et remise en place de la classe) bien que les services techniques s'occupent du gros mobilier. Le FJEP a tenu compte dans son organisation des travaux qui auront lieu dans la cour de récréation. L'année prochaine le centre aéré devrait se dérouler au nouveau centre culturel qui est actuellement en construction.

## **4. Les projets pour l'année 2008/2009**

### **4.1 Présentation des nouveaux programmes pour l'école primaire**

Les nouveaux horaires et programmes sont publiés sur notre site. Au niveau de la forme ils sont plus concis et écrits de manière plus claire. Au niveau des horaires, si ceux du français, des mathématiques ou de l'EPS sont donnés pour la semaine, les autres sont annualisés sur l'année scolaire.

Au niveau des programmes une place plus grande est accordée à l'entraînement.

En cycle 2, l'accent est mis sur le calcul et les opérations. La résolution de problèmes sera moins développée.

En cycle 3, de nouvelles notions de grammaire et de conjugaison sont introduites. La rédaction (texte narratif) remplace l'expression écrite (tous les types de textes)

Une nouvelle matière, transversale (pas d'horaire dévolu, donc à traiter dans les autres matières) apparaît : l'histoire des arts.

Les enseignants se posent la question de savoir s'ils pourront faire un programme qui leur semble plus chargé, en moins de temps

### **4.2 Nos objectifs de travail au sein du projet d'école**

Nous aurons l'obligation l'année prochaine de rajouter dans notre projet d'école un volet sur l'utilisation des 2 heures de soutien pour l'aide aux élèves en difficulté. Nous travaillerons également sur la mise à jour de nos progressions et programmations en fonction des nouveaux programmes.

*Le directeur de l'école, président de séance, M. Christophe GILGER*

*L'EVS administrative, secrétaire de séance, Mme Christine BOURGEOIS*

## **Version imprimable**

[>](http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/IMG/pdf/CE240608.pdf "PDF - 196.6 ko")

[<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>] **Procès verbal 3° conseil d'école** Version imprimable